

## REGLEMENT DES EPREUVES

\* Pour concourir au challenge : La présentation de la licence (FFC) en cours de validité est obligatoire.

\* Les différentes épreuves de la journée doivent se faire avec le même vélo. Les commissaires pourront ne pas classer un enfant s'ils constatent un changement de vélo (on entend par vélo l'ensemble cadre, fourche et roues ; les autres composants peuvent être adaptés aux épreuves).

\*Port du casque rigide pour le XC conforme à la réglementation en vigueur obligatoire depuis le 01/01/96 (instruction n°95-194 JS DU 14/12/1995).

\* Descente : Pour les reconnaissances comme pour l'épreuve chronométrée, les protections sont obligatoires (y compris pour l'encadrement) :

o Casque intégral

o Protection dorsale rigide

o Coudières et genouillères

o Gants longs

o Vêtement à manche longue, recouvrant les protections. Un pilote rattrapé doit laisser passer celui qui va le dépasser.

\* Tout concurrent n'ayant pas respecté le parcours sera mis hors course

\* En cas d'accident, tout concurrent se doit de porter assistance à l'accidenté et prévenir le point de contrôle le plus proche. Les abandons doivent être signalés au point de contrôle le plus proche.

\* Si vous rencontrez un concurrent ou un randonneur, la courtoisie est de rigueur. Les chemins sont ouverts à tous, respectez les promeneurs que vous pourriez rencontrer.

\* La nature est belle quand elle est propre : ne jetez pas vos emballages n'importe où.

